



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 30/09/2024

Affaire suivie par :

David GERAULT (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 46

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France
PJ : Bulletin du 22/09/2024 au 29/09/2024

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 6 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté d'orientations de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

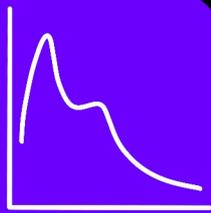
Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Vigieau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>

2024



N°6

Bulletin de suivi de l'étiage

Région Île-de-France

**Du 22 septembre au 29
septembre 2024**



Fin de la saison d'étiage 2024

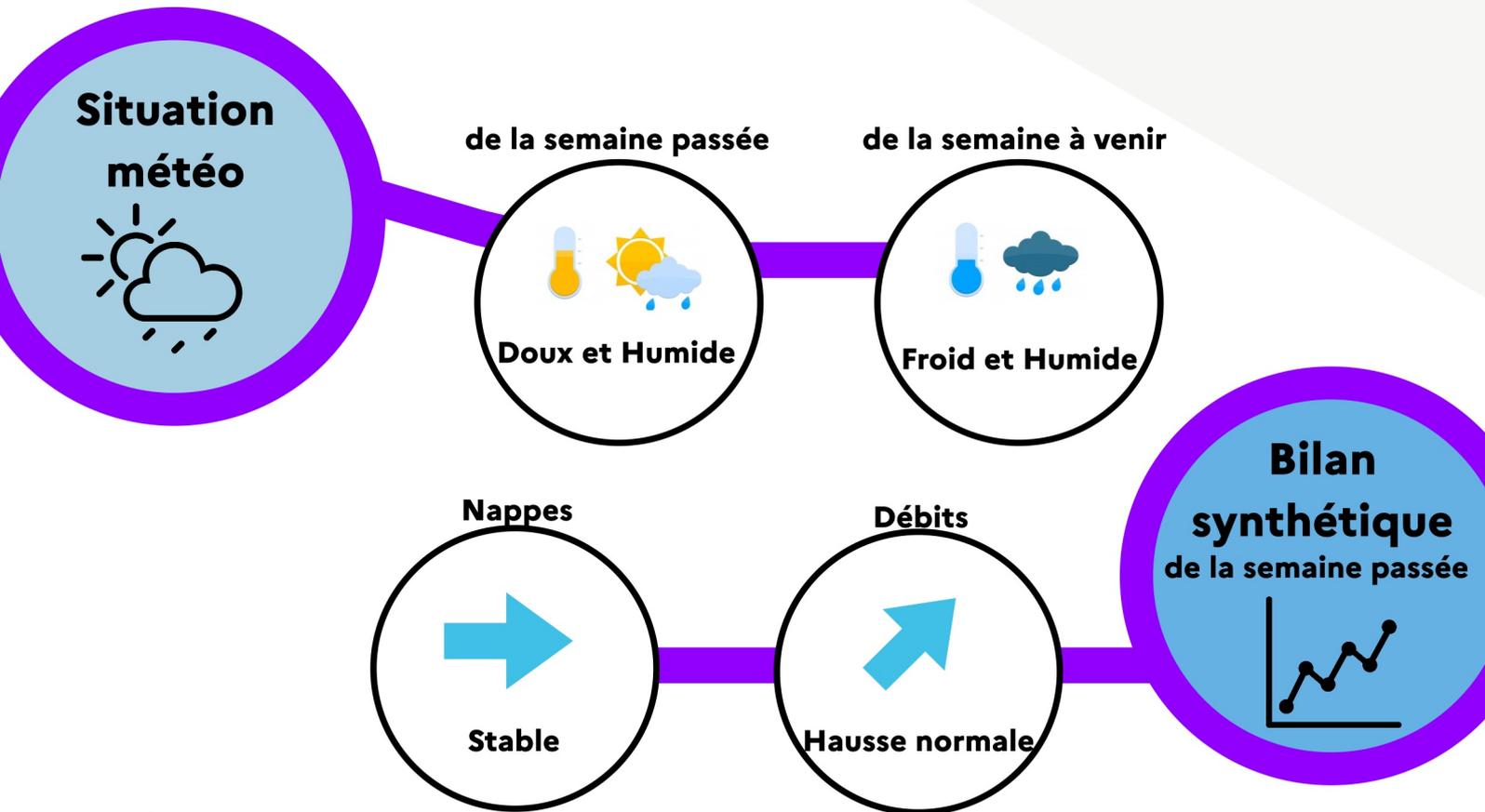


Σ Synthèse

La semaine qui vient de s'écouler a connu plusieurs précipitations d'intensité variable avec notamment un épisode marquant autour du 26 septembre avec des cumuls en moins de 24h allant jusqu'à 64 mm au pluviomètre de Saint-Cyr-sur-Morin (Secteur Jouarre-Vanry). L'ensemble de ces précipitations a fait remonter la plus part des cours d'eau amenant les QM3J au dessus des seuils.

La situation des nappes de la région demeure normale pour la fin du mois de septembre. La tendance générale est à la stabilité, soit la première fois sur la période de vidange.

À cette période de l'année, au vu des Qm3J calculés et du temps à venir, il s'agit du dernier bulletin étiage de la saison.



Jaugeages prévus cette semaine pour valider les débits

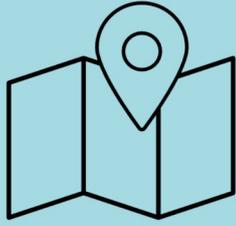
- Montmirail
- Episy (Lunain)
- Diant [Lavoir de Cornoy]
- Férolles-Atilly [La Jonchère]
-
-

Sommaire

Carte de suivi de l'étiage p.3
 Débits des rivières p.4
 Bilan annuel des débits p.5
 Situation des nappes p.6
 Bilan annuel des nappes p.7



Carte de suivi de l'étiage



Situation du 30/09/24



État de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



Tableau des Qm3J*



sur la dernière période

* débit moyen sur 3 jours consécutifs, le plus faible de la période



Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance	
		V	A	AR	C	N°4	N°5	N°6			
						08/09	15/09	22/09	29/09		
Grandes rivières :											
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	101	96	96	le 22/09/24	→	
Oise	Creil	32	25	20	17	59	53	53	le 22/09/24	→	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	192	166	161	le 23/09/24	→	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	218	204	204	le 23/09/24	→	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	313	278	282	le 22/09/24	→	
Seine	Vernon	170	131	113	100	411	364	377	le 22/09/24	→	
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	76	56	51	le 23/09/24	↘	

Petites rivières :

Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,44	0,43	0,48	le 22/09/24	↗	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	2,02	1,88	1,96	le 22/09/24	↗	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,64	0,49	1,55	le 22/09/24	↗	/
Essonnes	Ballancourt	5,5	4,5	3,9	3,5	7,0	6,5	6,9	le 22/09/24	↗	
	Guineville [La Mothe]	2,4	1,8	1,6	1,4	3,3	2,9	3,2	le 22/09/24	↗	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	8,8	7,8	8,1	le 22/09/24	↗	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	3,5	2,8	2,9	le 22/09/24	↗	
Juine	Saclas (**)	0,75	0,67	0,61	0,55	0,98 ^c	0,96 ^c	1,05	le 22/09/24	↗	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	15,6	13,8	14,2	le 22/09/24	↗	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,61	0,54	0,57	le 22/09/24	↗	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,48	0,43	0,89	le 22/09/24	↘	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,31	1,21	2,22	le 22/09/24	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evrault]	0,16	0,13	0,12	0,11	0,17	0,15	0,29	le 22/09/24	↗	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	2,3	1,8	4,5	le 22/09/24	↘	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,37	0,35	0,35	le 22/09/24	↗	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	1,08	0,93	0,94	le 22/09/24	↗	
	Jouarre [Vanny]	0,92	0,72	0,60	0,50	2,66 ^c	2,23 ^c	2,31	le 22/09/24	↗	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,32	0,28	0,67	le 22/09/24	↘	
Réveillon	Férolles-Ailly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,134	0,076	0,133	le 22/09/24	↗	
Ru d'Ancœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,356	0,177	0,183	le 22/09/24	↗	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,39	0,36	0,43	le 22/09/24	↗	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	1,29	1,26	1,29	le 22/09/24	↗	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,47	0,43	0,47	le 22/09/24	→	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0	5,5	5,0	5,0	le 22/09/24	↗	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	2,34	2,27	2,31	le 22/09/24	↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	1,162	0,620	0,631	le 22/09/24	↗	
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,109	0,100	0,157	le 22/09/24	→	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,59	0,39	1,64	le 22/09/24	↘	

^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations

(*) station gérée par la DREAL Normandie

(**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire

Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.)

- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

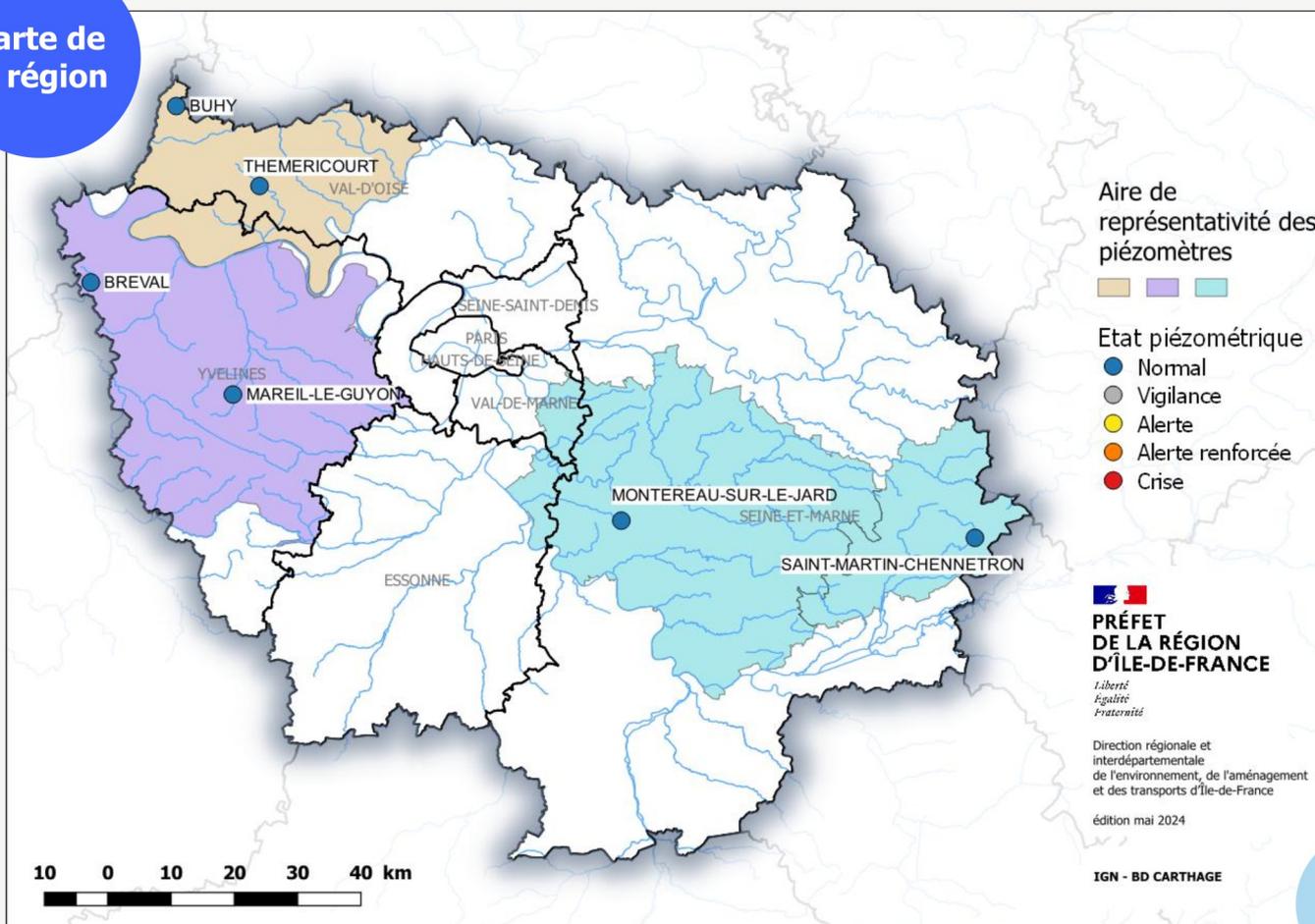
La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météo. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.



Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)				N°4 Semaine 37 08/09	N°5 Semaine 38 15/09	N°6 Semaine 39 22/09	Tendance moyenne 29/09
		V	A	AR	C				
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	45,80	45,58	45,56 le 23/09/2024	Stable →
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	68,76	68,60	68,46 le 29/09/2024	Baisse ↘
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	112,91	112,88	112,99 le 23/09/2024	Stable →
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	76,00	76,01	75,97 le 29/09/2024	Stable →
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	51,40	51,46	51,46 le 28/09/2024	Stable →
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	137,68	137,54	137,53 le 24/09/2024	Stable →

En semaine 39, la tendance des points de suivi est globalement stable. Cela s'explique par un taux d'humidité des sols record sur la région pour cette période de l'année ainsi que des valeurs de précipitations mensuelles très importantes, allant de 100 mm à Pontoise jusqu'à 130 mm à Melun. La dernière mesure au piézomètre de Bréval est de 113 m NGF, soit 30 cm au-dessus du seuil de vigilance.

Carte de la région



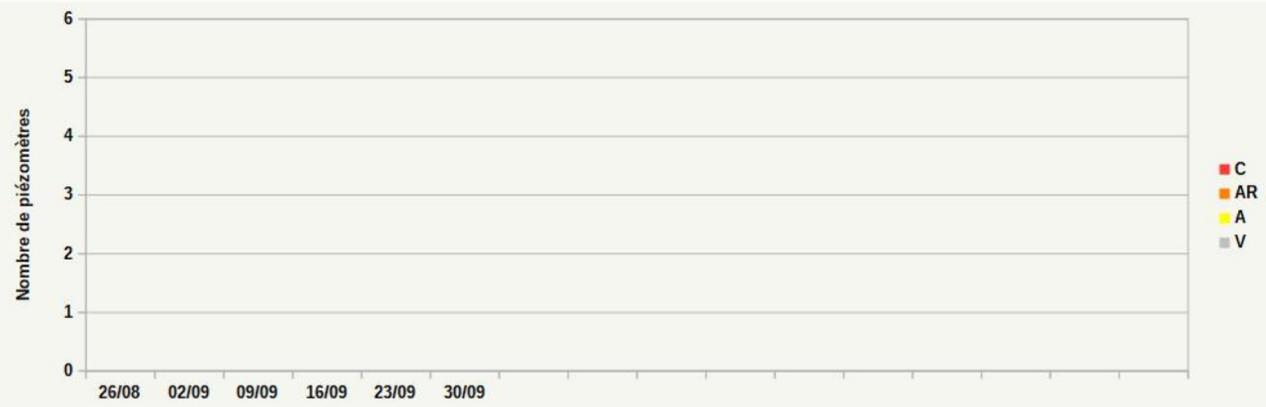


Bilan annuel des piézomètres

Saison d'été 2024



Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)				Hauteurs piézométriques (en m NGF) par bulletin d'été												MIN de la saison	Nb de bulletins en											
		V	A	AR	C	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6																			
		26/08	02/09	09/09	16/09	23/09	30/09																							
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	46,14	45,85	45,73	45,80	45,58	45,56												45,56	le 23/09/2024	0	0	0	0		
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	69,33	69,15	68,97	68,76	68,60	68,46													68,46	le 29/09/2024	0	0	0	0	
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	113,05	113,00	112,97	112,91	112,88	112,99													112,88	le 21/09/2024	0	0	0	0	
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	76,17	76,13	76,11	76,00	76,01	75,97													75,97	le 29/09/2024	0	0	0	0	
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	51,51	51,50	51,51	51,40	51,46	51,46													51,40	le 14/09/2024	0	0	0	0	
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	137,88	137,75	137,68	137,68	137,54	137,53													137,53	le 24/09/2024	0	0	0	0	
		V	0	0	0	0	0	0	0	0	0																			
		A	0	0	0	0	0	0	0	0	0																			
		AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0																			
		C	0	0	0	0	0	0	0	0	0																			
		TOTAL / 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0																			



Prochain bulletin étiage d'Île-de-France

Fin de la saison
d'étiage 2024

Tout savoir sur
l'étiage en
Île-de-France



Liens
utiles

L'étiage sur internet

- **DRIEAT**

<http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

- **DREAL Normandie**

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>

- **DREAL Centre - Val de Loire**

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

Données rivières en ligne

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau sur le site national Vigieau

<https://vigieau.gouv.fr/>



Contact

driat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

